

Fiche action - Ouverture / sécurisation

Pourquoi ?

Pourquoi ouvrir ? par exemple, une église ?

- renversons la question : pourquoi pas ?
 - pourquoi la laisser fermée alors que des solutions d'ouverture, abordables et sûres, existent ?
- de l'argent, majoritairement public, y a été investi pour la restaurer
 - il est donc juste que le public y ait largement accès
 - les financeurs publics encouragent TOUS l'ouverture, associée évidemment à une sécurisation adéquate
- l'affectataire, l'Eglise, y est aussi favorable
- si nous n'ouvrons pas, comment les futures générations vont-elles connaître le lieu, et donc l'aimer et le préserver ?
 - "on ne préserve que ce que l'on aime, et on aime que ce que l'on connaît !
- "enfin, vous préférez avoir votre montre ?
 - au poignet (visible, au risque de la perdre ou de se la faire prendre) ?
 - ou dans un coffre fort (en sécurité ... mais invisible !) ? 😊

L'ouverture automatique des églises est une étape clé de valorisation de ce patrimoine, nécessaire, indispensable mais évidemment non suffisante. L'ouverture ne suffit pas mais c'est mieux qu'une église fermée... Une fois ouverte, la question sera : quel accueil ? quelle expérience pour le visiteur ?

Retour d'expérience très positif

A Repentigny par exemple

- 300/400 personnes ont pu visiter l'église en 2024/2025.
 - Sinon elles ne seraient pas venues ou se seraient cassé les dents sur une porte fermée.
- 15 pages de remerciements enthousiastes sur le livre d'or; 15 commentaires 5* sur Google Map
- et des dons !!

Comment ? Les questions à se poser / les options à connaître

3 sujets reliés entre eux

1. l'ouverture
2. la sonorisation / l'éclairage
3. la sécurisation

1. Ouverture

Un ouverture "avec présence humaine" est évidemment souhaitable mais on en connaît les limites. Le 21ème siècle offre des alternatives ...

1.1 Option d'ouverture automatique de la porte d'entrée de l'église sur une plage horaire (option choisie à Repentigny, Le Mesnil sur Blangy, Oully le Vicomte, Vieux Pont, St Georges en Auge, St Gabriel Brécy, ...)

Sur une plage horaire donnée (par exemple 9-18h), la porte est "déverrouillée" automatiquement par une horloge programmée, donc ouvrable par un visiteur.

Repentigny a retenu l'option de 2 ventouses électro magnétiques (300 kg chacune).

Ci dessous l'exemple de Beuvron en Auge.



- Des capteurs sur la porte protègent en cas d'effraction

La porte se "referme" derrière le visiteur grâce au "groom" mais elle reste "ouvrable".

Une photo du visiteur est prise quand il rentre; elle est disponible sur smartphone via l'application, avec date/heure.

Pour sortir, le visiteur ouvre la porte (qui s'est refermée) simplement en la tirant.

Un bouton "panique" (voir photo) se situe près de la porte au cas où une personne resterait "coincée" après l'heure de fin (ici 18h).

En dehors de cette plage horaire, il y a toujours une possibilité d'ouverture à distance de la porte d'entrée de l'église

- via un appel du visiteur à un numéro de mobile d'une personne "de garde"
- à distance, cette personne peut
 - o ouvrir la porte (et désarmer l'alarme)
 - o la réarmer et fermer, toujours à distance après la visite

1.2 D'autres options sont possibles

Comme par exemple l'ouverture à la demande, avec ou sans liaison vidéo pour voir qui demande

- cela suppose évidemment une "personne d'astreinte" qui puisse, depuis son téléphone, procéder à l'ouverture

A signaler:

- Une **association** peut assurer le suivi du dispositif ce qui peut soulager la commune (et contribuer aux frais d'installation)
- **Connection Internet** : Le dispositif d'ouverture et de surveillance nécessite une connexion 4G sur place ou idéalement un accès à Internet par la fibre (plus rare mais plus puissant car cela permet d'autres usages).
- En cas de déclenchement d'alarme ou tout simplement d'ouverture de la porte, une **alerte**, ainsi que des photos, est envoyée sur le smartphone des personnes qui auront été désignées.
 - o Cela implique bien sûr que ces personnes soient elles-mêmes connectées à l'internet. L'application commandant le dispositif via Smartphone connecté permet à tout moment de prendre à distance une photo des lieux. Ce dispositif permet de ne pas avoir à se rendre sur place, de vérifier qu'il y a ou pas intrusion.
 - o **A retenir : tout est paramétrable. Le demander à l'installateur !**
- Pour les personnes qui ne souhaitent pas utiliser de Smartphone, il est aussi possible de leur confier un simple boîtier à utiliser sur place qui permet de mettre en marche l'ouverture et la fermeture ainsi que le dispositif de surveillance.

2. **Sonorisation et éclairage**

Il peut être intéressant de procéder au lancement toujours automatique d'une bande son d'accueil quand la porte s'ouvre; cela donne de la "chaleur" et une sensation de présence.

Idem pour l'éclairage qui peut être allumé automatiquement à l'ouverture de la porte (petit bémol de ce système, il se rallumera aussi quand le visiteur rouvrira la porte pour sortir, laissant ainsi l'éclairage inutilement allumé dans une église vide).

Cela suppose évidemment la sonorisation de l'église, (hauts parleurs + ampli / système audio).

[Message d'accueil de Repentigny](#)

Le sujet de l'**éclairage** est un sujet fondamental pour l'expérience du visiteur, technique (Watt, lumens, allumage, couleur ...) et donc délicat. Trouver un professionnel du sujet est clé.

Complément de lecture sur l'éclairage extérieur et intérieur

<https://zagitateurspatrimoine.com/2026/05/18/formation-sur-leclairage-interieur-et-exterieur-des-lieux-de-patrimoine-2-juin/>

Voir infra

Pour un retour d'expérience plus détaillé et technique *voir annexe 2*

3. Sécurisation des objets précieux

Rappel : la première sécurisation est une sécurisation physique (cadenas au dos des statues et dans le mur, crochets spéciaux pour les tableaux, fils métalliques pour les éléments qui ne sont pas rangés en sacristie, serrures renforcées pour les sacristies et leurs placards).

La sécurisation électronique vient renforcer par l'installation de **contacteurs magnétiques / détecteurs accéléromètres** ...

- **Ils sont faciles à installer, sans fil, quasiment invisibles**

Avec

- **une centrale et une alarme** (1 ou plusieurs sirènes, sur batterie en cas de coupure)
- **une captation vidéo 24/24 (caméra)** avec enregistrement 24/24 conservés sur 30 jours

selon la taille du lieu, 1 ou plusieurs caméras, éventuellement extérieures

Attention : qui dit vidéo dit normes RGPD à respecter et déclaration en préfecture - voir annexe 1

Il est important d'indiquer que les lieux sont surveillés : c'est aussi un bon moyen dissuasif !

Téléprocédure

<https://www.televideoprotection.interieur.gouv.fr/gup/PhpVideo/TeleDeclaration/vpAccueil.php>

Cerfa 13806#03 et 51336 #2

La sécurisation peut aussi passer par l'installation de capteurs de fumée/ CO2 pour déclencher une alarme et éviter qu'un **incendie** se propage.

Combien ? Quel budget ?

Budget : prévoir entre 7 et 15 k€ HT, voire plus, selon les fonctionnalités et la complexité de l'installation (nombre d'objets à protéger, superficie du lieu, intérieur seulement ou extérieur).

Financement

- Aides financières publiques plafonnées à 80% de la somme HT :
 - 50% de subvention de la part du Département
 - contact: Armelle Dalibert armelle.dalibert@calvados.fr
 - 2 400 € de la part de la Fondation du Patrimoine via le fonds Région (la Fondation gère une enveloppe attribuée, par la Région, au patrimoine rural).
 - Maximum 80% de fonds publics possible
- Mécénat possible :
 - Association Calvados Églises au Coeur

Frais récurrents : 12€ mensuels pour la connexion 4G;

Sauf si le lieu dispose déjà d'une connexion Internet (fibre) ce qui est idéal (d'autres usages sont alors possibles) mais hélas, peu fréquent.

Qui peut aider ? personnes ressources / prestataires

Département service patrimoine : Armelle Dalibert armelle.dalibert@calvados.fr

Associations ayant mis en place le système

- Repentigny : Marc Soulé marcsoule64@gmail.com
- La Pommeraye : Dominique de la Brière lapommeraye.eglise@orange.fr
- Gonnevill s/mer : Christian Exmelin christian.exmelin@orange.fr (voir annexe 2)
- Vieux Pont en Auge : Michel Sady michelsady56@gmail.com
- Biéville Quétiéville
- chapelle de Clermont (Beuvron)
- église de Beuvron en Auge

Prestataires possibles (liste non exhaustive)

- **Alarme actuelle** (ouverture et sécurisation) :
 - Quentin Dorléans 0688175754 qd@alarmeactuelle.fr
 - Saint Martin du Mesnil Oury, 14140 LIVAROT PAYS D'AUGE
 - www.alarmeactuelle.fr

Références:

Commune / église	Type d'ouverture	Protection des objets	Protection intrusion	Pilotage de l'édairage	Audio	Vidéosurveillance
Pommeraye	Sur appel téléphonique	X	X	X	prise commandée	X
Biéville	Sur appel téléphonique	X	X			
Quétiéville	Sur appel téléphonique	X	X			
Aubigny	Sur horloge	X	X	X	Bande sonore	X
Le Mesnil sur Blangy	Sur horloge	X	X	X	Bande sonore	X
Vieux Pont	Sur horloge	X	X	X		
Repentigny	Sur horloge	X	X	X	Bande sonore	X
Saint Georges en Auge (St Pierre en Auge)	Sur horloge	X	X			
Saint Gabriel Brécy (Creully s/Seulles)	Sur horloge	X	X			
Ouilly le Vicomte	Sur horloge	X	X	X	Bande sonore	X
Basilique de Lisieux	Manuelle		X			

- **Profiltech** (ouverture et sécurisation)
 - Philippe Lando
 - 70 rue de Vaucelles, 14000 CAEN
 - 02.31.97.49.49
 - 06.68.25.21.22
 - prophiltech@gmail.com
 - <https://www.prophiltech-caen.fr/>
- **TC Sécurité** (ouverture et sécurisation)
 - Thierry Chesnel
 - 3 allée des Mineurs, 14320 FONTENAY-LE-MARMION
 - 09.84.23.28.82; 06.99.69.32.94
 - tcsecurite@gmail.com
- **Laurente** (électricien)
 - Zac de l'odon, 330 rue de l'avenir, 14790 Verson
 - 02.31.80.04.35

- **MASSELIN (électricien)**
 - 14 rue Alfred Nobel, 14123 Ifs
 - 02.31.35.09.09
 - Pour tout mail : <https://www.masselin-energie.fr/contact/>
 - Site web : <https://www.masselin-energie.fr/>
- **RESO** (*accompagnement en ingénierie électrique et maîtrise d'œuvre*)
 - Siège : 4, rue Irène Joliot Curie, 14 460 COLOMBELLES
 - 02.31.71.18.02
 - Mail : contact@reso-ing.fr
 - Site web : <https://reso-ing.fr/>
 - (*référence : cathédrale de Bayeux*)
- **SARL ROBVEILLE Electricité**
 - M. Julien Robveille
 - 2 route de Bretagne, 14760 Bretteville sur Odon
 - 02.31736370
 - 06.89.14.55.79
 - Mail : julien@robveille.fr
 - Site web : www.robelec.com
 - (*références : château de Lion sur Mer, abbaye de Barbey*)
- **Contact** (éclairage, référence Repentigny)

SIEGE SOCIAL 02 33 79 41 00
ZA LE PLAT BOIS
50520 JUVIGNY-LES-VALLEES
contact@contact-ste.com

CAEN-GRENTHEVILLE 02 31 78 00 20
caen@contact-ste.com
SAINT-LÔ 02 33 55 52 47
saint-lo@contact-ste.com

CHERBOURG-EN-COTENTIN 02 33 88 46 17
cherbourg@contact-ste.com
SEINE-MARITIME 02 31 78 00 20
seine-maritime@contact-ste.com

WWW.CONTACT-STE.COM
Label Prestataire Spectacle Vivant n° 403
Développement Durable Presta-DD n°101

Annexe 1 - RGPD - autorisation CNIL / Préfecture

Le système de vidéoprotection de l'église de Repentigny relève de l'article L251-2 du code de la sécurité intérieure (CSI), plus précisément de son article qui stipule l'objectif suivant :

Assurer la sécurité des personnes et des biens dans des lieux et établissements ouverts au public, lorsque ces lieux et établissements sont particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol

Ce dispositif constitue donc un traitement de données personnelles. Nous nous engageons à ce qu'il satisfasse aux exigences de protection des données issues des textes européens.

Nous suivrons donc le processus suivant demandé par la CNIL.

1. Faire une demande d'autorisation adressée au préfet territorialement compétent

Conformément au code de la sécurité intérieure nous demanderons l'autorisation au préfet territorialement compétent pour l'installation de ce système de vidéoprotection.

2. Mener une analyse d'impact sur la protection des données (AIPD)

Ce point est non applicable en l'espèce. En effet il ne s'agit pas de « la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection conduit à la surveillance systématique à grande échelle d'une zone accessible au public, type de traitements expressément mentionné à l'article 35.1 du RGPD comme susceptible de présenter « un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques »

Dans notre cas, une AIPD ne doit donc pas être effectuée.

3. Informer les personnes susceptibles d'être filmées par un système de vidéoprotection

L'installation d'un système de vidéoprotection sera portée à la connaissance du public par voie d'affiches ou de panneaux, comportant un pictogramme représentant une caméra et précisant au moins l'identité et les coordonnées du responsable du traitement et du délégué à la protection des données (DPO, président de l'association des amis du patrimoine de Repentigny), les finalités poursuivies par le traitement, la durée de conservation des images, l'existence de droits, en particulier le droit d'accès, la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Affiche sur la porte de l'église

Bienvenue ! Welcome !

L'église Saint-Martin de Repentigny est ouverte de 9h à 18h tous les jours de l'année. Il suffit de pousser la porte ! Belle visite !

*The Saint Martin church is open every day from 9 am to 6 pm. Just push the door !
Enjoy the visit !*

Attention : la fermeture de la porte est automatique à 18h.

Warning : the door closes automatically at 6 pm.

Pour votre sécurité et celle du lieu, l'église est placée sous **vidéo protection**.



En dehors de ces horaires, et pour toute information, merci de nous contacter,

- soit par mail (repentigny.patrimoine@gmail.com)
- soit par téléphone 06 84 63 34 08 ou 06 89 77 91 57



Plus d'informations sur l'accès aux données (RGPD) via notre site Internet www.repentignypatrimoine.com

Les autres informations qui doivent être portées à la connaissance du public en application des articles 13 du RGPD et 104 de la loi « Informatique et Libertés » (base légale du traitement, destinataires des données, etc.) le seront par le biais du site internet de l'association, afin d'assurer la lisibilité des supports affichés à l'entrée des zones placées sous vidéoprotection.

4. Limiter la durée de conservation des images à ce qui est nécessaire au regard de la finalité poursuivie

Nous veillerons au respect du principe de limitation de la durée de conservation des données, prévue par l'arrêté préfectoral d'autorisation, laquelle ne saurait excéder un mois (art. L252-5 du CSI).

5. Assurer la sécurité des données traitées

L'installation du système de vidéoprotection de Repentigny satisfera à l'obligation de sécurisation des données.

Le visionnage des images ne peut être opéré que par les personnes spécifiquement habilitées.

6. Répondre aux demandes de droit d'accès

Le responsable de traitement / DPO fera droit à toute demande de visionnage des enregistrements par une personne qui a été filmée.

Annexe 2 : Le retour d'expérience de Christian Exmelin

président de l'association Ste Honorine, Gonneville s/mer,

contact : christian.exmelin@orange.fr

Les questions à se poser et les normes à respecter avant d'envisager un système d'ouverture / fermeture d'une église

Sources : Philippe Lando ; sites Legallais et Kamatec

- 1. Mes objectifs / mes besoins**
- 2. Les préalables techniques**
- 3. Les normes à respecter pour un ERP (type 5)**
- 4. Mon budget**

1. Mes objectifs / mes besoins

- Je veux installer un **ferme-porte avec horaire** (groom et horloge).

C'est le plus simple. Il n'y a pas de problème technique particulier **mais des normes à respecter (incendie, cambriolage)**.

Il faut prévoir :

- ❖ 1 bloc alimentation 12 ou 24 V, avec ou sans batterie (quelle autonomie pour la batterie ?)
- ❖ 1 horloge
- ❖ 1 bandeau
- ❖ 1 électro-serrure
- ❖ 1 petit bouton sortie

Pour la programmation de l'horloge :

- ❖ Hebdomadaire ou annuel (programmation en fonction des jours de la semaine – Prévoir les jours fériés)
- ❖ Qui fait le contrôle d'accès ?

- Mairie ?
- Prestataire ?

Il est possible de contrôler plusieurs portes (jusqu'à 32 avec la marque Paradoxe – Système de contrôle d'accès IP).

Pour le choix d'un ferme-porte, on doit vérifier les points suivants :

- Les **dimensions et le poids de la porte à équiper** (en fonction de la norme incendie EN 1154)
- Le **type de fermant, l'angle et le sens de fermeture**
- La **résistance au feu et le marquage CE**
- Je veux installer un système d'ouverture / fermeture automatique avec contrôle d'accès

Quels sont les systèmes de d'ouverture/fermeture automatiques existants ?

- **Par gâche électrique (contrôle d'accès)**

La gâche fonctionne avec un courant électrique en tension de 12 ou 24V. Elle permet l'ouverture d'une porte à distance par l'intermédiaire d'un bouton-poussoir, d'un clavier numérique, d'un lecteur de badge ou de carte.

Je dois choisir entre **une gâche à larder** et **une gâche en applique**.

- La gâche à larder : pour des **menuiseries dotées de montants métalliques** – Ajout d'une tête nécessaire.
- La gâche en applique : pas besoin d'accessoire supplémentaire – **Nécessité d'adapter la gâche au type de serrure.**

Les gâches électriques ne fonctionnent pas toutes de la même manière.

- **Les gâches à émission de courant**

La porte ne s'ouvre que lorsque le courant est établi (courant continu ou courant alternatif).

La gâche peut être montée **avec un ressort d'ouverture**. Le vantail de la porte est éjecté après l'établissement du courant. Un temporisateur peut permettre de limiter le temps de décondamnation de la porte.

- **Les gâches à rupture de courant**

La porte est condamnée aussi longtemps que la gâche est alimentée en courant. Ce type de gâche ne fonctionne qu'avec du courant continu.

- **Les gâches à contact stationnaire**

La porte s'ouvre à la mise sous tension et se maintient mécaniquement jusqu'à l'ouverture de la porte. Nouvelle condamnation à la fermeture de la porte.

Solution adaptée aux portes équipées d'un ferme-porte.

Source : [Quels sont les différents types de gâches électriques et laquelle choisir ? | Legallais](#)

- **Par ventouse électromagnétique**

Les ventouses fonctionnent par aimantation, sans modification de serrure ou de poignée de porte.

L'aimant est alimenté par un courant continu. Le déverrouillage de la porte se fait lorsque la ventouse désactive son aimantation.

Une ventouse se pilote avec un clavier à code ou un lecteur de badge autonome. Ces deux dispositifs permettent de commander électriquement la ventouse tout en programmant un temps de déverrouillage de la porte.

Les ventouses peuvent être contrôlées par :

- ❖ **Un système de contrôle d'accès IP**

Ce dispositif, associé à un interphone, permet d'ouvrir la porte électriquement, à distance, grâce à une interface de gestion de contrôle d'accès. Cela suppose la présence d'une batterie fonctionnant même en cas de coupure de courant.

Il permet de régler le temps de déverrouillage des portes et de programmer des accès libres en maintenant déverrouillée la porte selon les heures.

Sources :

[Ventouse Électromagnétique pour Porte : Choisir le Bon Dispositif \(kamatec.fr\)](#)

[Contrôle d'accès centralisé - Système IP \(kamatec.fr\)](#)

Quels sont les canaux de communication utilisés dans le contrôle à distance ?

- Le téléphone mobile
- Internet

- *Le RTC (Réseau téléphonique commuté – service historique de téléphonie fixe, appelé à disparaître)*

Le système de contrôle IP communique de « machine à machine » par le réseau de téléphonie mobile (prévoir abonnement 12 à 15 euros/mois chez Free ou Orange) : 32 périphériques (=32 portes) maximum. Il suffit de s'y connecter via un ordinateur ou un smartphone.

2. Les préalables techniques

Une installation électrique aux normes et un point d'entrée près de la porte d'entrée de l'église.

3. Les normes à respecter pour un ERP (type 5)

Les ERP (établissements recevant du public) sont classés par type et catégorie.

Catégorie	Cat. N°1	Cat. N°2	Cat. N°3	Cat. N°4	Cat. N°5
Nbre de visiteurs	+ de 1500 p.	De 701 à 1500	De 301 à 700	Jusqu'à 300 p.	Jusqu'à 300 p. https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32351#:~:text=Les%20ERP%20sont%20class%C3%A9s%20par.d%27accessibilit%C3%A9%20(CCDSA).

L'arrêté d'ouverture et le classement sont pris par le maire, après avis de la sous-commission départementale de Sécurité et Incendie. L'arrêté doit être affiché à l'entrée de l'église.

Les églises sont des ERP de type 5. Elles sont contrôlées tous les 5 ans par une commission de sécurité incendie.

Les points faisant l'objet de normes :

- **L'accès** (stationnement ; rampe d'accès ; largeur de la porte d'entrée)
- **La mise en évidence d'informations techniques (communication à destination du public)**
 - o Plan de l'édifice (à l'entrée de l'église) : sous-sol, rez-de-chaussée, combles ; localisation des systèmes de coupure d'eau, d'électricité, de chauffage ; localisation des extincteurs, des issues de secours (1 issue de secours obligatoire pour les églises de catégorie 5).

- **Les moyens de secours**

- o Les extincteurs : affichage mode d'emploi obligatoire
- o Le système d'alarme
- o L'éclairage de sécurité (**nécessité de prévoir un relais en cas de panne d'électricité** : batterie d'une autonomie d'au moins une heure, groupe électrogène... ?)
- o Les modalités d'évacuation
- o Les exercices d'instruction du personnel et les dates de contrôle des installations à consigner dans le registre de sécurité

- **La sécurité du public**

Les points à faire vérifier périodiquement :

- o L'installation électrique
- o Le chauffage (gaz, mazout, électricité), le cas échéant
- o La circulation du public (pas d'obstruction ; issue(s) de secours...)
- o Le bon fonctionnement de l'alarme incendie et des extincteurs
- o La clarté et la mise à disposition des consignes en cas d'incendie : Qui contacter ? Les premiers gestes en cas de départ de feu ? Le plan d'intervention des sapeurs-pompiers.